

REGLEMENT DU JEU

« Ultra-doux 2016 »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par Gemey Maybelline Garnier, SNC au capital de 49 500 Euros, dont le siège social est sis 16 place Vendôme 75001 Paris (France), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 339 419 962 , agissant pour sa marque "Garnier".

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la plateforme accessibles à l'adresse : <https://www.magasins-u.com/mentions-legales>.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessous.

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE DEFINITIONS

Dans le cadre de ce règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

«**Jeu** » : le présent jeu en ligne ;

«**Participant** » ou «**vous** » : le ou la participant(e) au Jeu;

«**Site** » : le site accessible à l'adresse suivante www.magasins-u.com

«**Organisateur** » ou «**Société Organisatrice** » ou «**nous** » : la société Gemey Maybelline Garnier

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 4 octobre 2016 (à l'heure d'ouverture des Magasins U participant à l'opération) au 15 octobre 2016 inclus (à l'heure de fermeture des Magasins U participant à l'opération).

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est avec obligation d'achat.

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins à l'enseigne Hyper U et Super U (ci-après dénommés « le(s) Magasin(s) U ») annonçant l'opération et dont la liste exhaustive est disponible sous l'adresse URL : <http://www.magasins-u.com/ultra-doux>.

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert aux Clients Carte U (personnes physiques majeures à la date de début du Jeu) résidant en France métropolitaine (Corse incluse, hors DOM-COM), ayant acheté au moins deux produits ou deux lots de 2 produits GARNIER Ultra-doux parmi la liste de produits présentée en Annexe 1, pendant la durée de l'opération dans un des Magasins U, détenteurs d'une Carte U, ayant créé un compte sur [magasins-u.com](http://www.magasins-u.com) et y ayant renseigné leur numéro de Carte U et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres du personnel des MAGASINS U participant à l'opération et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (**conjoint(e)s**, **concubin(e)s**, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées. A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte sur le site magasins-u.com et d'une CARTE U pour participer au Jeu.

Une seule participation par adresse courriel et par foyer est autorisée (même adresse postale et même nom de famille et même compte utilisateur)

Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

3.3. DEROULEMENT DU JEU

Dans le cadre de l'opération Ultra-Doux 2016, le Participant est invité à :

1/ Effectuer l'achat entre le 04 octobre 2016 et le 15 octobre 2016 inclus, dans un des Magasins U, de deux produits ou deux lots de 2 produits GARNIER Ultra-doux (ci-après dénommés Le(s) Produit(s) Eligible(s)). Ces produits sont identifiés en Annexe 1 par type de Magasin U.

Lors de son passage en caisse, en plus du ticket de caisse qui formalise son acte d'achat, le Participant se verra remettre un bon sur lequel sera indiqué un code de participation.

2/ Le Participant doit se rendre à l'adresse officielle du jeu soit <https://www.magasins-u.com/ultra-doux>. Il peut aussi y accéder via la page d'accueil du site magasins-u.com. Il est alors rappelé au Participant qu'il doit être titulaire d'une CARTE U et disposer ou créer un compte sur magasins-u.com pour participer au jeu.

Le Participant doit ensuite se connecter à son compte Magasins U avec son adresse e-mail et son mot de passe s'il dispose déjà d'un compte. Toute personne souhaitant participer au Jeu et ne disposant pas déjà d'un compte Magasin U doit en créer un préalablement à sa participation au Jeu et y indiquer son numéro de CARTE U (si la personne ne dispose pas déjà d'un numéro de Carte U, elle peut demander une Carte U en ligne qu'elle devra retirer en magasin, pour pouvoir ensuite participer au jeu en ligne).

Une fois identifié, le Participant doit valider un formulaire électronique pré-rempli afin de tenter de gagner l'un des lots mis en jeu. Avant de valider, le Participant doit vérifier que tous les champs obligatoires sont correctement remplis : nom, prénom, email, coordonnées postales et n° de carte U.

Une fois le formulaire validé, le Participant doit saisir, au plus tard le 15 octobre 2016 23h59, le code de participation qui lui aura été remis avec son ticket de caisse lors de l'achat du ou des Produits Eligibles.

Si le code est correct, le Participant se verra confirmer la prise en compte de son inscription au tirage au sort final.

Comme indiqué précédemment, il est autorisé une seule participation par Participant pendant toute la durée du jeu.

Un Participant ne peut être désigné comme le Gagnant qu'une seule et unique fois pendant la Durée du Jeu.

3.4. DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Jeu se fait uniquement via le Site (et le cas échéant dans la rubrique/page dédiée) conformément aux instructions décrites sur ledit Site. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Arnaud.LACAZE@loreal.com

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

Vous vous engagez à nous communiquer des données exactes et nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données vous concernant.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées ci-dessus ou bien si vous nous communiquez des informations erronées.

Seuls les contenus respectant ces conditions seront acceptées par la Société Organisatrice et pourront concourir.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la publication contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

Afin de désigner les gagnants du Jeu, un tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice le **20 octobre 2016** parmi tous les participants ayant joué au jeu durant la période de jeu qui auront respecté toutes les étapes du jeu et dont l'inscription aura valablement été prise en compte.

Le premier participant tiré au sort, dont le formulaire de participation aura été correctement complété et qui aura poursuivi le jeu jusqu'à l'étape de sa sélection au tirage au sort, sera le gagnant du premier prix mis en jeu et ainsi de suite pour l'ensemble des dotations.

La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent jeu aurait été identifiée, entraînant pour la société organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des inscriptions au jeu, préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la société organisatrice.

Les deux cent cinquante-quatre (254) Participants tirés au sort par la Société organisatrice seront désignés comme gagnants (ci-après le(s) « Ganant(s) »).

Les Gagnants désignés obtiendront les dotations définies à l'article 4.2 ci-après.

Après le tirage au sort, et à partir du 24/10/2016, les Gagnants seront personnellement avertis de leur gain par voie électronique par la Société Organisatrice à l'adresse mail qu'ils auront indiquée dans leur Espace U et confirmé sur leur formulaire de participation au Jeu. Ils disposeront d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de cet e-mail pour confirmer par e-mail leur acceptation du lot.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le Participant sur son

formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Tout Gagnant qui n'aurait pas répondu dans un délai de 15 (quinze) jours serait considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. Le lot ne sera pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement.

4.2 DOTATIONS

La dotation globale de l'opération est de deux cent cinquante-quatre (254) prix pour une valeur commerciale globale maximale de trente mille euros (30.000 €) TTC, répartie de la manière suivante :

- **Du 1^{er} au 4^{ème} prix** : 4 séjours pour deux personnes à l'île Maurice en hôtel 4*(pension complète) d'une valeur unitaire commerciale de cinq mille euros (5 000€) TTC.

Le séjour en hôtel 4* et en pension complète est composé d'une semaine (8 jours/7 nuits) pour 2 personnes valable 1 an à compter du tirage au sort. La réservation du séjour doit être réalisée avant le 20/12/2016. Ce séjour est valable un an et doit être consommé avant le 20/12/2017 et hors vacances scolaires

Le prix comprend le vol direct, au départ de l'aéroport de Paris.

Le voyage proposé ne comprend pas:

- Les gratuités, boissons, pourboires, assurances, extras, non inclus dans la pension complète
 - Les assurances annulation, assistance et rapatriement-bagages
 - Le trajet A/R domicile- aéroport de départ Paris (frais de transport à la charge des participants)
 - Les assurances optionnelles et assurances complémentaires
 - Les repas non mentionnés au programme
 - Les visites ou excursions non mentionnées au programme
 - Les dépenses d'ordre personnel et pourboires
 - Les transferts aéroport/hôtel
- **Du 5^{ème} au 254^{ème} prix** : 250 Cartes Cadeaux U d'une valeur unitaire de quarante euros (40€) TTC.

Les cartes cadeaux sont valables jusqu'au 20/09/2017, à valoir exclusivement dans les magasins Hyper U, Super U, Marché U et U Express (voir liste des magasins participants sur www.magasins-u.com) situés en France métropolitaine (Corse incluse), en une ou plusieurs fois dans la limite de leur valeur pour l'achat de tout produit et service des Magasins U hors station-service U, service après-vente et achat sur les sites internet des Magasins U.

Les Cartes Cadeaux U ne peuvent être ni revendues, ni échangées, ni remboursées même partiellement (même en cas de fin de validité, perte ou vol), ni portées au crédit d'une carte ou compte bancaire, et ne peuvent donner lieu à aucun rendu de monnaie. Elles peuvent néanmoins être complétées par tout autre moyen de paiement accepté par le Magasin U. Plusieurs Cartes Cadeaux U peuvent être utilisées pour un même achat (lors d'un seul passage en caisse). Il est possible de vérifier le solde et/ou la date de fin de validité des Cartes Cadeaux U en s'adressant à l'accueil des Magasins U

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

Les modalités définitives de bénéfice de ces dotations, notamment le délai de réception des lots, seront indiquées à chaque gagnant par la Société Organisatrice ou l'un de ses partenaires dans l'email envoyé à chaque gagnant lui indiquant son gain.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation au Jeu sont à la charge exclusive du Participant. Ainsi, les coûts liés à l'obligation d'achat, à une connexion internet nécessaire à la participation, les frais de tout type de communication électronique et/ou papier du participant tel que courriel, téléphone, courrier, ainsi que les frais de déplacement, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive, ne seront en aucun cas pris en charge par la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au Jeu, elles sont communiquées à la Société Organisatrice du Jeu et à Système U centrale Nationale pour les besoins de l'organisation du Jeu.

Les serveurs de la société organisatrice pourront automatiquement enregistrer des données déterminées telles que : l'adresse IP, les données du navigateur, la date et l'heure.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- afin de réaliser et veiller à la bonne exécution du jeu, d'identifier les Gagnants du Jeu, de prendre contact avec eux ou de leur adresser par voie postale leurs lots, de diffuser le cas échéant le liste des Gagnants, de gérer toutes réclamations ou cas de fraude éventuelles ;
- afin de se conformer aux lois et règlements applicables.

Le traitement automatisé de données à caractère personnel, y compris la gestion des adresses de courriels (e-mail) des Participants, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (norme simplifiée 48).

Le Participant consent à ce que ses données puissent être transmises à des parties tierces sélectionnées par la Société Organisatrice dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante :

SYSTEME U CENTRALE NATIONALE
Direction e-Commerce et Pilotage des sites web
«GRAND JEU ULTRA-DOUX 2016»
20 rue d'Arcueil (Parc tertiaire ICADE)
CS 10043 – 94533 RUNGIS cedex

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le

formulaire d'inscription au Jeu. Par ailleurs, et si vous l'avez autorisé en cochant la case à cet effet, nous pourrions être amenés à transférer vos données personnelles à nos partenaires.

Enfin, si vous faites partie des Gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier votre nom, prénom, âge, ville, civilité pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'une dotation par gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.

L'Organisateur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des lots soit conforme au règlement du présent Jeu. Cependant, si une défaillance dans le système de détermination des gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des participants au-delà du nombre total de dotations annoncées dans le présent règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des gagnants et d'annuler le jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le jeu à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les dotations valablement gagnées si la détermination des gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les participants.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'Organisateur fera des efforts pour permettre un accès au Jeu présent dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

En outre, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Enfin, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écarter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 10.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 9 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé auprès de Maître Stéphane Doniol, Huissier de Justice, sis 8 rue de Souilly - 77410 Claye Souilly. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site hébergeant l'opération à savoir <https://www.magasins-u.com/ultra-doux>

Le règlement du jeu peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de Maître Stéphane Doniol, Huissier de Justice à Claye Souilly.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 2 mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

Annexe 1 : Liste des Produits Ultra-Doux Garnier
Eligibles par Magasin U

Hyper U1, Hyper U2, Super U3, Super U4, Super U5	
Lait Corps Ultra-Doux	EAN
Lait corps nourrissant olive ULTRA DOUX pompe 400ml	3600541735996
Lait corps réparateur miel ULTRA DOUX flacon pompe 400ml	3600541735989
Lait corps hydratant merveilleux ULTRA DOUX flacon 400ml	3600541735972
Lait corps délicatesse d'avoine ULTRA DOUX flacon pomp.400ml	3600541895232
Shampooing Ultra-Doux	EAN
Shampooing merveilleux Ultra Doux flacon 2x250ml	3600541297227
Shampooing sec vanille ULTRA DOUX aérosol 150ml	3600541348233
Shampooing lavage à sec citron ULTRA DOUX aérosol 150ml	3600541599048
Shamp.argan/cranberry cheveux colorés ULTRA DOUX fl.2x250ml	3600541604780
Shampooing olive mythique ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541696464
Shampooing sec henne ULTRA DOUX aérosol 150ml	3600541956285
Shampooing sec délicatesse avoine ULTRA DOUX aérosol 150ml	3600541956292
Shampooing doux avocat/karité ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541604865
Shampooing délicatesse ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541887688
Shampooing trésor miel ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541486010
Shampooing camomille/miel cheveux blonds ULTRA DOUX 2x250ml	3600541604902
Après-Shampooing Ultra-Doux	EAN
Après-shampooing argan/cranberry Ultra Doux flacon 2x200ml	3600540816566
Après-shampooing avocat/karité ULTRA DOUX flacon 2x200ml	3215669612946
Après-shampooing trésor miel ULTRA DOUX flacon 2x200ml	3215669483904
Gel Douche Ultra-Doux	EAN
Gel douche olive savon noir ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541949430
Gel douche miel ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541949515
Gel douche huile de rose ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541949522
Gel douche vanille ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541949546
Gel douche avoine et amande ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541949553
Gel douche camélia et argan ULTRA DOUX flacon 2x250ml	3600541949560
Hyper U1, Hyper U2	
Masque Ultra-Doux	EAN
Masque merveilleux ULTRA DOUX pot 2x300ml	3215669657480
Masque trésor miel ULTRA DOUX pot 2x300ml	3215669657541
Masque avocat/karité ULTRA DOUX pot 2x300ml	3215669657725
Masque olive mythique ULTRA DOUX pot 2x300ml	3215669672773
Masque délicatesse d'avoine ULTRA DOUX pot 2x300ml	3215669808288